



## Usufruit partage entre frère et soeurs

Par **Dujardin49**, le **23/05/2016** à **16:07**

Au décès de mon père, ma mère a vendu la maison familiale.

Chacun des 4 enfants a reçu la part qui lui revenait à savoir :

1/20<sup>em</sup> de la valeur de la maison. (1/2/2/5)

La valeur du bien était de 400 000 euros nous avons donc hérité de 20 000 euros.

Ma mère a conservé  $400000/2 + 200000/2 + 100000/5$  soit : 320 000 euros.

Les  $200000/2$  soit 100000 euros constituent un « usufruit » ?

Mes frères et sœurs ont reçu chacun une part de cet usufruit et ma mère n'a pas souhaité faire de même avec moi.

J'estime que je suis lésé par rapport à mes frères et sœurs dans la mesure où je ne peux profiter de cet argent alors même que pour des raisons de santé j'en aurai grand besoin.

Pensez-vous qu'il soit possible d'exiger, en vertu de l'équité entre frères et sœurs, je puisse recevoir cet argent ?

Dans l'attente de vous lire

bien cordialement